

Bruxelles, le 18 août 2014  
(OR. fr)

12528/14

JUR	539
RELEX	684
PESC	865
COMEM	147
CONOP	77

#### NOTE D'INFORMATION

---

Origine: Secrétariat général du Conseil  
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

---

Objet: Affaire T-436/14 portée devant le Tribunal de l'Union européenne:  
- Neka Novin PJSC contre le Conseil de l'Union européenne

---

1. Par requête signifiée au Conseil le 1er août 2014, Nokia Novin PJSC a formé un recours visant à l'annulation du règlement (UE) No 961/2010 du Conseil du 25 octobre 2010 concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de l'Iran et de la décision 2010/413/PESC du Conseil du 26 juillet 2010 concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran, pour autant que ces actes la concernent.
2. La requérante invoque les moyens suivants à l'appui de son recours:
  - la désignation de la requérante serait fondée sur une erreur de droit et une erreur de fait;
  - violation du principe de proportionnalité et du droit de propriété;
  - erreur manifeste d'appréciation.
3. Le directeur général du Service juridique du Conseil a désigné M. Alessandro VITRO et M. Michael BISHOP, conseillers juridiques au Service juridique du Conseil, en qualité d'agents du Conseil dans cette affaire.